

Séance ordinaire du 7 avril 2015

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix tenue le 7 avril 2015, à 19 h 30, à la mairie de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix.

Sont présents les conseillers : Évans Potvin Richard Lapointe
 Sylvain Lavoie Lévis Duchesne
 André Fortin Martin Voyer

formant quorum sous la présidence de Monsieur Lawrence Potvin, maire

Sont aussi présents : La directrice générale, Marie-Hélène Boily
 Le greffier, Mario Bouchard

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, monsieur le maire, Lawrence Potvin, ouvre la séance.

2. 76.04.2015 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le conseiller André Fortin propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Voyer d'accepter l'ordre du jour tel que lu et rédigé par le greffier, incluant les points ajoutés aux affaires nouvelles s'il y a lieu.

1. Ouverture de la séance.
2. Lecture et acceptation de l'ordre du jour.
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 mars 2015.
4. Rapport des activités du conseil :
 - 4.1. Administration et développement :
 - 4.1.1. Approbation de la liste des comptes.
 - 4.1.2. Motion de félicitations madame Denise Gagnon – Prix du Gouverneur général pour l'entraide.
 - 4.1.3. Résolution d'acceptation du règlement d'emprunt n° 21-2015 de la Régie intermunicipale de sécurité incendie - secteur Sud ayant pour objet l'acquisition d'un camion incendie autopompe ou plus récent et un emprunt de 275 000 \$ sur une période de quinze (15) ans.
 - 4.2. Gestion du territoire :
 - 4.2.1. Octroi d'un contrat Nutrite Belle Pelouse – Balayage des rues saison 2015.
 - 4.2.2. Octroi de contrats – Modernisation éclairage salle du conseil municipal et hall d'entrée mairie – Appropriation au fonds de roulement.
 - 4.2.3. Adoption du second projet de règlement n° 182-2015 modifiant le règlement de zonage et ses amendements en vigueur.
 - 4.2.4. Annulation résolution n° 217.08.2014 concernant la vente d'un emplacement de jumelé (83, rue Duchesne) à madame Kim Néron et monsieur Stéphane Villeneuve.
 - 4.2.5. Vente d'un emplacement de jumelé (83, rue Duchesne) – Madame Mélissa Boisvert et monsieur Sabin Gilbert.
 - 4.2.6. Vente d'un emplacement de jumelé (79, rue Duchesne) – 9295-7596 Québec inc.
 - 4.2.7. Dépôt de déclaration au registre foncier - Réforme cadastrale.
 - 4.3. Culture, tourisme, loisirs et qualité de vie :
 - 4.3.1. Appui à l'Association des motoneigistes Boule de neige inc. dans le dépôt d'une demande d'aide financière à Développement économique du Canada - Tracé du tronçon 383.
 - 4.3.2. Octroi d'un contrat suite à un appel d'offres sur invitation – Acquisition de bandes de patinoire et appropriation au fonds de roulement.
 - 4.3.3. Adoption du concept des plans et devis déposés par monsieur Robert Ouellet, architecte – Terrasse du centre récréotouristique le Rigolet.

4.3.4. Autorisation de signataires – Protocole d’entente circuit cyclable « Tour du Lac Saint-Jean » travaux d’entretien saison 2015.

4.4. Rapport des activités du conseil :

4.4.1 Représentation du conseil municipal, dons et subventions.

5. Dépôt de la correspondance.

6. Affaires nouvelles :

6.1 Demande d’autorisation de passage – La Grande Traversée LGT;

7. Période de questions des citoyens.

8. Levée de la séance.

Adoptée à l’unanimité

3. 77.04.2015 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 MARS 2015

Considérant qu’une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 mars 2015 a été remise à chaque membre du conseil à l’intérieur du délai prévu à l’article 333 de la Loi sur les cités et villes, monsieur le conseiller Richard Lapointe, appuyé par monsieur le conseiller Lévis Duchesne d’adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 mars 2015 tel que rédigé par le greffier, en tenant compte, s’il y a lieu, des corrections et/ou commentaires ci-dessous décrits.

Adoptée à l’unanimité

INTERVENTION SUR LE PROCÈS-VERBAL

Aucune intervention

4. RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL

4.1 ADMINISTRATION ET DÉVELOPPEMENT

4.1.1 78.04.2015 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, Claude Brassard, trésorière adjointe, fait part qu’il y a des crédits budgétaires disponibles pour la liste des comptes qui fait partie intégrante du présent procès-verbal.

*Mme Claude Brassard
Trésorière adjointe*

Monsieur le conseiller Sylvain Lavoie propose, appuyé par monsieur le conseiller Richard Lapointe d’approuver la liste des comptes de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix couvrant la période du 18 mars au 7 avril 2015 laquelle totalise la somme de 200 030,65\$. Ces comptes ont été payés conformément au règlement n° 51-2007 qui décrète les règles de contrôle et de suivi budgétaires de la ville.

Adoptée à l’unanimité

4.1.2 79.04.2015 MOTION DE FÉLICITATIONS MADAME DENYSE GAGNON – PRIX DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL POUR L’ENTRAIDE

Monsieur le conseiller Richard Lapointe présente une motion de félicitations dûment appuyée par l’ensemble des membres du conseil municipal en faveur de madame Denyse Gagnon pour avoir reçu le 25 mars dernier, de Son Excellence le très honorable David Johnston, gouverneur général du Canada, un Prix pour l’entraide bénévole.

Durant les 15 dernières années, madame Gagnon a apporté aide et réconfort aux personnes en détresse de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean en temps de sinistre en s'impliquant auprès de la Croix-Rouge canadienne – Division du Québec. Elle s'est aussi distinguée par son engagement et son leadership à la gouvernance de l'organisation et aussi dans le cadre de nombreuses campagnes de financement.

Adoptée à l'unanimité

4.1.3 80.04.2015 RÉSOLUTION D'ACCEPTATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 21-2015 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE SÉCURITÉ INCENDIE - SECTEUR SUD POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION INCENDIE AUTOPOMPE OU PLUS RÉCENT ET UN EMPRUNT DE 275 000 \$ SUR UNE PÉRIODE DE QUINZE (15) ANS

Considérant que la Loi sur les Cités et villes, article 468.37 et le Code municipal, article 606 prévoient que les municipalités parties à l'entente d'une Régie intermunicipale doivent approuver un règlement d'emprunt que celle-ci contracte;

Considérant que la Régie, à une séance extraordinaire tenue le 31 mars 2015 a adopté le règlement d'emprunt n° 21-2015 ayant pour objet l'acquisition d'un camion incendie autopompe 2006 ou plus récent.

À ces causes, monsieur le conseiller André Fortin propose, appuyé par monsieur le conseiller Lévis Duchesne d'approuver le règlement d'emprunt n° 21-2015 de la Régie intermunicipale de sécurité incendie - secteur Sud lequel décrète un emprunt d'un montant de 275 000 \$ amorti sur une période de quinze (15) ans pour l'acquisition d'un camion incendie autopompe 2006 ou plus récent.

Adoptée à l'unanimité

4.2 GESTION DU TERRITOIRE

4.2.1. 81.04.2015 OCTROI D'UN CONTRAT NUTRITE BELLE PELOUSE - BALAYAGE DES RUES SAISON 2015

Monsieur le conseiller Martin Voyer propose, appuyé par monsieur le conseiller Évans Potvin d'octroyer le contrat de balayage des rues pour le printemps 2015 à Nutrite Belle Pelouse pour la somme de 10 300 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de services du 31 mars 2015.

Adoptée à l'unanimité

4.2.2. 82.04.2015 OCTROI DE CONTRATS - MODERNISATION ÉCLAIRAGE SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL ET HALL D'ENTRÉE MAIRIE – APPROPRIATION AU FONDS DE ROULEMENT

Monsieur le conseiller Sylvain Lavoie propose, appuyé par monsieur le conseiller André Fortin :

D'octroyer à Wesco Distribution – Canada inc. le contrat de modernisation de l'éclairage de la salle du conseil municipal et du hall d'entrée de la mairie pour la somme de 7 440 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de services;

D'octroyer à SPO électrique inc. le contrat d'installation des luminaires pour la somme de 1 000 \$ plus les taxes applicables;

Que ce montant soit financé par le fonds de roulement de la ville remboursable sur une période de trois (3) ans, en trois (3) versements égaux de 3 093,96 \$ (taxes nettes), dont le premier versement, le 7 avril 2016.

Adoptée à l'unanimité

4.2.3. 83.04.2015 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT

N° 182-2015 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS EN VIGUEUR

Monsieur le conseiller André Fortin propose, appuyé par monsieur le conseiller Evans Potvin d'adopter le second projet de règlement n° 182-2015 modifiant le règlement de zonage n° 22-99 et ses amendements en vigueur en vue de :

- Modifier les dispositions relatives au calcul des distances séparatrices en zone agricole, afin d'assurer la conformité au schéma d'aménagement de la MRC de Lac-St-Jean-Est ;
- Autoriser l'usage « résidentiel multifamilial » dans la zone 210 CV ;
- De modifier certaines dispositions applicables à l'usage restaurant thématique.

Adoptée à l'unanimité

4.2.4.	84.04.2015	ANNULATION RÉOLUTION N° 217.08.2014 CONCERNANT LA VENTE D'UN EMPLACEMENT DE JUMELÉ (83, RUE DUCHESNE) À MADAME KIM NÉRON ET MONSIEUR STÉPHANE VILLENEUVE
---------------	-------------------	---

Monsieur le conseiller Richard Lapointe propose, appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Lavoie d'annuler la résolution n° 217.08.2014 concernant la vente d'un emplacement de jumelé (83, rue Duchesne) à madame Kim Néron et monsieur Stéphane Villeneuve, dont l'emplacement porte le numéro de lot 22-213, rang A, canton de Métabetchouan.

Adoptée à l'unanimité

4.2.5	85.04.2015	VENTE D'UN EMPLACEMENT DE JUELLE (83, RUE DUCHESNE) – MADAME MÉLISSA BOISVERT ET MONSIEUR SABIN GILBERT
--------------	-------------------	--

Considérant la promesse d'achat intervenue entre la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix et la compagnie 9295-7596 Québec inc., laquelle promet à la ville de vendre six (6) emplacements de jumelés situés sur la rue Duchesne, dont le prix de vente par emplacement est de 26,91 \$ / m² (2,50 \$ / p²);

Considérant que lors de la signature de la promesse d'achat la compagnie 9295-7596 Québec inc. a versé un acompte de 27 000 \$, représentant un acompte de 4 500 \$ par terrain payable;

Considérant que madame Mélissa Boisvert et monsieur Sabin Gilbert désirent se porter acquéreurs de l'emplacement portant le numéro de lot 22-213, du rang A, canton de Métabetchouan (83, rue Duchesne) d'une superficie totale de 512,400 m² (5 515,47 p²), représentant la somme de 15 853,53 \$ incluant les taxes applicables.

À ces causes, monsieur le conseiller Richard Lapointe propose, appuyé par monsieur le conseiller Lévis Duchesne:

De vendre à madame Mélissa Boisvert et monsieur Sabin Gilbert l'emplacement portant le numéro de lot 22-213, rang A, canton de Métabetchouan pour la somme de 15 853,53 \$ incluant les taxes appliquées, lesquels acquéreurs verseront à la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix la somme restante payable de 11 353,53 \$ incluant les taxes applicables;

D'autoriser le maire, monsieur Lawrence Potvin et le greffier, monsieur Mario Bouchard à signer le contrat de vente à cette fin, pour et au nom de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix.

Adoptée à l'unanimité

4.2.6	86.04.2015	VENTE D'UN EMPLACEMENT DE JUMELÉ (79, RUE DUCHESNE) – 9295-7596 QUÉBEC INC.
--------------	-------------------	--

Considérant la promesse d'achat intervenue entre la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix et la compagnie 9295-7596 Québec inc., laquelle promet à la ville de vendre six (6) emplacements de jumelés situés sur la rue Duchesne, dont le prix de vente par emplacement est de 26,91 \$ / m² (2,50 \$ / p²);

Considérant que lors de la signature de la promesse d'achat la compagnie 9295-7596 Québec inc. a versé un acompte de 27 000 \$, représentant un acompte de 4 500 \$ par terrain payable;

Considérant que la compagnie 9295-7596 Québec inc. désire se porter acquéreur de l'emplacement portant le numéro de lot 22-214, du rang A, canton de Métabetchouan (79, rue Duchesne) d'une superficie totale de 407,500 m² (4 386,33 p²), représentant la somme de 12 607,96 \$ incluant les taxes applicables.

À ces causes, monsieur le conseiller Richard Lapointe propose, appuyé par monsieur le conseiller André Fortin :

De vendre à la compagnie 9295-7596 Québec inc. l'emplacement portant le numéro de lot 22-214, rang A, canton de Métabetchouan pour la somme de 12 607,96 \$ incluant les taxes appliquées, lequel acquéreur versera à la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix la somme restante payable de 8 107,96 \$ incluant les taxes applicables;

D'autoriser le maire, monsieur Lawrence Potvin et le greffier, monsieur Mario Bouchard à signer le contrat de vente à cette fin, pour et au nom de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix.

Adoptée à l'unanimité

4.2.7	87.04.2015	DÉPÔT DE DÉCLARATION AU REGISTRE FONCIER – RÉFORME CADASTRALE
--------------	-------------------	--

Considérant que dans le cadre de la réforme cadastrale actuellement en cours sur le territoire municipal, les arpenteurs-géomètres ont constaté que certains tronçons de rues et ruelles ouvertes au public n'appartiennent pas à la ville;

Considérant que l'article 72 de la Loi sur les compétences municipales permet à une ville de devenir propriétaire des rues et ruelles ouvertes au public depuis au moins dix (10) ans dès que sont accomplies les formalités qui y sont décrites;

Considérant que le conseil municipal a approuvé par la résolution 307.12.2014 adoptée le 1^{er} décembre 2014 une description de toutes les rues ou ruelles ou toutes parties de celles-ci pour lesquelles il entend se prévaloir;

Considérant que toutes les formalités prévues à l'article 72 de la *Loi sur les Compétences municipales* ont été accomplies en bonne et due forme;

Considérant que l'article 72 de la *Loi sur les Compétences municipales* prévoit que la municipalité doit publier au registre foncier une déclaration comportant la désignation cadastrale des terrains visés.

En conséquence, monsieur le conseiller Sylvain Lavoie propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Voyer que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix :

- Autorise M. Mario Bouchard, greffier, à signer pour et au nom de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix la déclaration à être déposée au registre foncier;
- Mandate Me Régis Brassard, notaire, à déposer pour et au nom de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix ladite déclaration au registre foncier.

Adoptée à l'unanimité

4.3		CULTURE, TOURISME, LOISIRS ET QUALITÉ DE VIE
------------	--	---

4.3.1	88.04.2015	APPUI À L'ASSOCIATION DES MOTONEIGISTES BOULE DE NEIGE INC. DANS LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU CANADA - TRACÉ DU TRONÇON 383
--------------	-------------------	--

Monsieur le conseiller André Fortin propose, appuyé par monsieur le conseiller Évangéline Potvin d'appuyer l'Association des motoneigistes Boule de Neige inc. dans le dépôt d'une demande d'aide financière à Développement économique du Canada concernant le pro-

jet de rénovation de la Véloroute des Bleuets (tronçon 383) pour l'utilisation en période hivernale.

Adoptée à l'unanimité

4.3.2. 89.04.2015 OCTROI D'UN CONTRAT SUITE À UN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION – ACQUISITION DE BANDES DE PATINOIRE ET APPROPRIATION AU FONDS DE ROULEMENT

Considérant l'appel d'offres par invitation donné par le greffier le 23 février 2015;

Considérant que suite à cet appel d'offres, deux (2) soumissionnaires ont déposé leur offre avant l'heure et la date limite;

Considérant que les offres se décrivent comme suit:

Soumissionnaire(s)	Montant (excluant les taxes)
Permafib	30 250,00 \$
Les installations sportives Agora	36 000,28 \$

Considérant que les soumissions sont conformes au cahier des charges.

À ces causes, monsieur le conseiller Sylvain Lavoie propose, appuyé par monsieur le conseiller Lévis Duchesne :

Que la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix accorde le contrat d'acquisition de bandes de patinoire au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Permafib au prix indiqué au tableau ci-haut décrit ;

Que ce montant soit financé par le fonds de roulement remboursable sur une période de six (6) ans, en six (6) versements égaux de 6 653,49 \$ (taxes nettes), dont le premier versement, le 7 avril 2015.

Adoptée à l'unanimité

4.3.3. 90.04.2015 ADOPTION DU CONCEPT DES PLANS ET DEVIS DÉPOSÉS PAR MONSIEUR ROBERT OUELLET, ARCHITECTE, TERRASSE DU CENTRE RÉCRÉOTOURISTIQUE LE RIGOLET

Monsieur le conseiller Sylvain Lavoie propose, appuyé par monsieur le conseiller André Fortin d'accepter le concept des plans et devis préliminaires en vue de la construction de la terrasse du centre récréotouristique le Rigolet déposés par monsieur Robert Ouellet, architecte, lesquels ont également été déposés à la Société des Loisirs le 1^{er} avril 2015.

Adoptée à l'unanimité

4.3.4 91.04.2015 AUTORISATION DE SIGNATAIRES – PROTOCOLE D'ENTENTE CIRCUIT CYCLABLE « TOUR DU LAC SAINT-JEAN » TRAVAUX D'ENTRETIEN SAISON 2015

Monsieur le conseiller Évangéline Potvin propose, appuyé par monsieur le conseiller Richard Lapointe d'autoriser monsieur Lawrence Potvin, maire et monsieur Mario Bouchard, greffier à signer pour et au nom de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix un protocole d'entente à intervenir à la MRC de Maria-Chapdelaine concernant le circuit cyclable « Tour du Lac Saint-Jean » travaux d'entretien saison 2015. Ce protocole d'entente fait partie intégrante du procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité

4.4 RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL

Monsieur le maire et chaque conseiller dressent le rapport des activités du conseil municipal.

- Comité administration et développement;
- Conseil d'administration de l'Office municipal d'Habitation
- Rencontre de citoyens sur le programme de compensation financière pour l'entretien des chemins privés
- Comité loisirs, culture, tourisme et qualité de vie
- Conseil d'administration Régie intermunicipale du parc industriel secteur Sud
- Comité Festi-Vélo
- Conseil d'administration Régie intermunicipale de sécurité incendie - secteur Sud
- Participation tournoi de quilles Fondation du CHSLD
- Conseil d'administration Société des Loisirs
- Comité vérification des comptes de la ville
- Comité réunion de la Société civique
- Comité gestion du territoire
- Réunions de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est
- Réunion du Centre local de développement Lac-Saint-Jean Est
- Rencontre avec les représentants de Rio Tinto Alcan sur le dossier des berges
- Préparation du Mémoire à déposer dans le cadre du sommet économique de la région

**4.4.1 92.04.2015 REPRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL,
DONS ET SUBVENTIONS**

Monsieur le conseiller Sylvain Lavoie propose, appuyé par monsieur le conseiller Évangéline Potvin d'autoriser, en vertu des articles 4, 8 et 90 à 92 de la Loi sur les compétences municipales, le versement des dons et subventions annuelles suivantes :

Chambre et Jeune Chambre de commerce et d'industrie Lac-Saint-Jean-Est – deux (2) inscriptions au tournoi de golf	207 \$
Fondation des œuvres du Havre de l'hospitalité Aide financière	50 \$
Chevaliers de Colomb du Conseil 3066 de Métabetchouan Travaux de peinture d'une salle de l'édifice des Chevaliers	670,20 \$
Traversée internationale du lac Saint-Jean Aide financière	200 \$
Garde paroissiale de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix Brunch bénéfice	120 \$
Corps de Cadets Desbiens-Métabetchouan	100 \$

Adoptée à l'unanimité

5. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

6. AFFAIRES NOUVELLES

**6.1 93.04.2015 DEMANDE D'AUTORISATION DE PASSAGE – LA
GRANDE TRAVERSÉE LGT**

Monsieur le conseiller Martin Voyer propose, appuyé par monsieur le conseiller André Fortin d'autoriser La Grande Traversée (LGT) à emprunter les rues et routes de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix le 20 mai 2015 dans le cadre d'un événement cycliste des jeunes du secondaire.

Adoptée à l'unanimité

6.2 REFOULEMENT D'EGOUT PLUVIAL RUE DES PRÉS

Monsieur le maire donne des explications sur le refoulement du réseau d'égout pluvial de la rue des Prés survenu le vendredi 3 avril 2015. Quatre résidences ont été affectées par le refoulement et monsieur le maire mentionne que la ville prendra ses responsabilités en lien avec ce sinistre. L'assureur de la ville a été mandaté afin d'expertiser le sinistre ainsi que tous les dossiers de réclamations.

Les membres du conseil municipal sont très sensibles à la situation vécue par les citoyens de cette rue.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Des questions et commentaires sur les sujets suivants :

- Mobilisation « Touche pas à nos régions »;
- Dépôt d'une pétition des citoyens de la rue des Prés suite au refoulement du réseau d'égout pluvial survenu le 3 avril 2015 demandant à la ville des correctifs permanents pour ne plus qu'un tel sinistre se produise;
- Règlement de circulation des véhicules hors route.

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

À 21 h 05, l'ordre du jour étant épuisé, monsieur le conseiller Sylvain Lavoie propose que la présente séance soit levée.

Lawrence Potvin, maire

Mario Bouchard, greffier